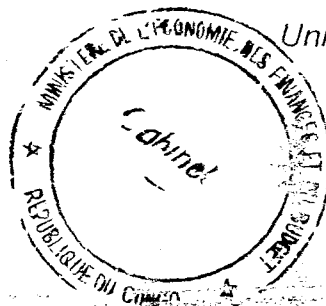

CABINET

Unité*Travail*Progrès

N° 006 76 / MEFB-CAB



**COMMUNIQUE DES TRAVAUX DU COMITE DE GESTION
DES RESSOURCES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

Le Comité de gestion des ressources PPTTE s'est réuni pour la première fois le 2 septembre 2008 à Brazzaville, dans la salle de réunions du ministère de l'économie, des finances et du budget. Les travaux du Comité étaient présidés par Monsieur Wilfrid Albert OSSIE, Directeur de Cabinet du ministre en charge des finances, Président dudit comité. Y ont pris part les représentants des ministères et administrations publiques composant le comité. Les membres du comité ont examiné la question relative à l'utilisation des ressources issues des allègements des dettes extérieures dans le cadre de l'Initiative PPTTE (Fonds PPTTE).

Le Comité de gestion des fonds PPTTE a été institué par décret n°2008-58 du 31 mars 2008 de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Il a pour missions principales de :

- faire des propositions au Gouvernement sur l'utilisation des ressources PPTTE dans le cadre des objectifs du Document des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- assurer la bonne exécution des projets à financer sur les ressources PPTTE et réaliser les contrôles nécessaires à cette fin.

En vue d'assurer une exécution des dépenses conforme aux modalités convenues avec les bailleurs de fonds, les opérations d'exécution des dépenses (choix des opérateurs, exécution et suivi des décaissements, etc.) seront réalisées au travers les unités de gestion du PURAC et du PRCTG, projets financés par la Banque Mondiale. Le contrôle a posteriori de la bonne utilisation des ressources PPTTE sera réalisé par le Comité Consultatif créé par décret présidentiel n°2008-57 du 31 mars 2008. Ce comité est composé notamment des représentants des bailleurs de fonds et est présidé par le représentant de l'Assemblée Nationale.

Depuis, 2006, année de l'accession du Congo au point de décision de l'Initiative PPTTE, notre pays a bénéficié des allègements successifs du service de sa dette extérieure. Le montant de ces allègements a été placé sur le compte des ressources PPTTE ouvert dans les livres de la Banque Centrale (BEAC). A la date du 1^{er} septembre 2008, les ressources disponibles sur ce compte sont de 44 milliards de FCFA.

A la suite de la récente mission de revue des services du FMI, le Gouvernement a été autorisé à utiliser une tranche de 25 milliards de FCFA pour les actions de lutte contre la

pauvreté conformément au DSRP. Toutefois, ces dépenses doivent être autorisées par le Parlement à travers un collectif budgétaire en cours de préparation.

Après cette présentation, les membres du comité de gestion ont examiné la question relative à l'utilisation des fonds PPTTE qui sont destinées à compléter les efforts propres du gouvernement dans des domaines retenus par le DSRP. Des propositions ont été faites au Gouvernement.

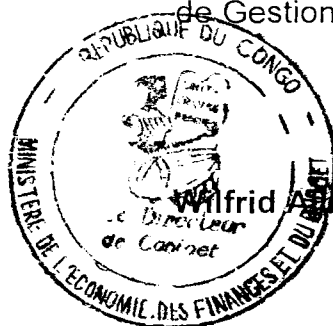
Propositions au Gouvernement

Sur la base des objectifs définis dans le DSRP en matière de lutte contre la pauvreté et d'accès des populations aux services sociaux de base, le Comité de gestion des fonds PPTTE a réalisé des travaux techniques avec divers départements ministériels en charge des secteurs sociaux. A l'issue de ces entretiens, le comité propose les points d'utilisation des ressources PPTTE ci-après :

- **Dix (10) milliards de FCFA** pour la réhabilitation des centres de santé de base ainsi que l'acquisition du petit matériel technique (seringues, tubes, éprouvettes, bandes, microscopes, etc.) au bénéfice des centres de santé, du laboratoire national et des centres de transfusion sanguine. Cette action vise à améliorer l'efficacité des soins et à réhabiliter les centres de santé de base ;
- **Un milliard cinq cent millions (1,5 milliards) de FCFA** pour financer les études de réhabilitation des réseaux d'eau et d'électricité de Brazzaville. L'objectif est d'accompagner la Municipalisation accélérée de cette ville par l'amélioration de la desserte en eau potable et en électricité ;
- **Trois milliards cinq cent millions (3,5 milliards) de FCFA** pour le lancement du processus de construction de forages ou de fontaines publiques dans les villages pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations rurales dans les communautés de base (soit environ 500 villages pour un coût par unité de 7 millions de FCFA) ;
- **Cinq (5) milliards de FCFA** pour la réhabilitation et l'équipement des écoles primaires de Brazzaville. L'objectif est d'accompagner la Municipalisation accélérée de cette ville, en complément des actions dans ce domaine couvertes par le projet PREBASE à l'intérieur du pays, et d'améliorer le taux et les conditions de scolarisation des enfants ;
- **Cinq (5) milliards de FCFA** pour la réhabilitation des routes rurales et des pistes agricoles. L'objectif est de renforcer les conditions d'approvisionnement en aliments du pays tout en permettant aux communautés rurales d'augmenter leurs revenus.

Fait à Brazzaville, 02 septembre 2008

Le Président du Comité
de Gestion des Fonds PPTTE,



Wilfrid Albert OSSIE